



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CAPES

Question écrite n° 118057

Texte de la question

Mme Odile Saugues attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la question des certifications complémentaires introduites aux CAPES externes de plusieurs disciplines. Les professeurs d'arts plastiques s'inquiètent de cette mesure qui permet à des professeurs d'autres matières d'enseigner l'art plastique au titre d'une « mention complémentaire » à leur CAPES. Au contraire, l'enseignement de cette matière par des professeurs spécialistes et monovalents est demandé dans un souci de qualité de la formation des professeurs et d'enseignement donné aux élèves. Par ailleurs, cette mesure, couplée à la baisse de 30 % en arts plastiques du nombre de postes ouverts aux concours de recrutement, fait craindre la disparition de cette discipline universitaire. Par conséquent, elle lui demande de bien vouloir préciser la politique du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [Mme Odile Saugues](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118057

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 2007, page 1471